

Club de Plein Air de l'Odon

14790 Verson

Association loi 1901

Agrément Jeunesse et Sports 45879 du 12/12/1998



Assemblée générale ordinaire du 23 janvier 2018

Compte rendu

Nombre de présents et représentés

Il est rappelé que, selon les statuts de l'association, le quart des membres électeurs doit être présent ou représenté pour assurer la validité des délibérations.

- Nombres d'adhérents au 23 janvier 2018
 - Kayak : 16
 - Randonnée : 20
 - Escalade 195
 - Total : 231
 - Quorum nécessaire : 58
- Nombre d'adhérents présents ou représentés à l'assemblée générale
 - Présents : 64
 - Représentés : 25
 - Total : 89

Le quorum est atteint pour cette assemblée générale, par 88 membres présents ou représentés, sur 58 membres nécessaires.

Changement des statuts de l'association

Avant de démarrer l'ordre du jour, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale un changement des statuts.

Gérard Gottstein (président du bureau) et Michèle Gottstein (trésorière du bureau) ont annoncé le 3 décembre 2017 avoir choisi de cesser d'exercer leur fonction respective. En l'état actuel des choses, il apparaît qu'aucun membre actuel ne souhaite en particulier reprendre la fonction de président du bureau pour les trois activités du club (escalade, randonnée, kayak).

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale une réorganisation, afin d'adopter un principe de conseil d'administration collégial sans nomination d'un bureau avec un président unique. Le conseil d'administration collégial est constitué de co-présidents, qui assurent de manière collective la conduite des activités et des orientations du club prévus par l'assemblée générale.

Il est mentionné que des commissions seront mises en place pour piloter certaines fonctions particulières ou moments de la vie de l'association. Les adhérents du club ou des parents d'adhérents sont invités à contribuer à ces commissions.

Des mandataires seront nommés pour représenter le club devant les administrations.

La lecture est faite en assemblée générale des articles 8 et 9 des statuts modifiés. Les statuts modifiés sont annexés à ce compte rendu. Il est indiqué que des changements de forme mineurs seront opérés sur les statuts tels que présentés en AG.

Approbation des nouveaux statuts :

- Vote : 0 abstention, 0 contre
- Les nouveaux statuts sont approuvés

Ordre du jour

1. Présentation des bilans moral et d'activités 2016/2017
2. Présentation du bilan financier 2016/2017
3. Approbation des différents bilans
4. Présentation du projet d'activités et du budget prévisionnel 2017/2018
5. Election du conseil d'administration
6. Questions diverses

Bilan moral 2016/2017

Les règles de cotisations et de réductions actuelles se sont avérées très compliquées à gérer lors des phases d'inscription et gestion de la trésorerie. Il en découle actuellement une gestion des factures complexe. Il est nécessaire pour la prochaine saison de simplifier ces règles.

Il est rappelé qu'une convention tripartite entre la FFME, la commune de Verson et le CPAO avait été définie avec un objectif d'atteindre 160 adhérents. Nous sommes actuellement à 195 adhérents. La saison 2016/2017 montre que ce nombre est le maximum que nous pouvons gérer, notamment pour l'encadrement des séances d'escalade.

Le CPAO avait pour objectif d'obtenir le label école d'escalade. Cet objectif n'a pas pu être tenu, car il manque 1 jeune de moins de 18 ans avec une formation initiateur escalade. La formation en cours de Titouan permettra d'obtenir ce label pour la prochaine saison, mais il est rappelé que le label est à renouveler tous les ans.

Les séances grimpe en famille (le dimanche, environ une fois par mois) ont été reconduites cette saison encore, gérées par Marion Cazeaux et Stéphane Cazeaux. Ces séances restent appréciées par les adhérents et leur famille. Il est toutefois rappelé que des règles sont définies, car il s'agit de séances non encadrées. Un passeport Jaune est nécessaire pour grimper en tête et assurer en moulinette. Un passeport Orange est nécessaire pour grimper et assurer en tête. Il est envisagé d'inscrire ces règles au règlement intérieur.

Les séances de formation des grimpeurs adultes débutants ont été organisées le lundi soir, en parallèle du créneau adulte autonome.

Des évènements réussis ont marqué la vie du club : stage bloc de Fontainebleau, TDMPB (tournoi départemental des microbes, poussins, benjamins), journée omnisport à Clécy.

Le groupe de randonneurs du CPAO reste un groupe sans soucis.

Les locaux du kayak ne sont plus entretenus, et le déménagement toujours pas effectué. En attente des travaux sur les nouveaux locaux.

La section kayak a fait l'erreur d'accepter d'anciens licenciés en cours d'année. Ces inscriptions auraient permis d'avoir un plus grand nombre d'adhérents actifs, mais dans les faits ces adhérents n'ont pas été suffisamment présents.

Le minibus s'est bien porté cette année : pas de frais et le contrôle technique a été passé. En revanche, la facture de carburant a augmenté, atteignant 900€. Le dossier pour qu'il soit remplacé a été réalisé, mais il n'a pas pu déboucher sur une subvention pour le CPAO.

Clémence Vaillant représente le CPAO aux championnats de France d'escalade (Junior).

Approbation du bilan moral:

- Vote : 0 abstention, 0 contre
- Le bilan moral est approuvé

Rapport d'activités

Section escalade

Voir annexe au compte rendu.

Organisation TDMPB

- Organisation très réussie
- Mais le club était en limite d'accueil
- Il est rappelé que ce type d'évènement demande l'aide de beaucoup de monde

Participation des grimpeurs aux compétitions

- Clémence championne Calvados et Normandie
- Il est rappelé l'intérêt de participer aux compétitions afin de prendre des points pour le classement national. Ce classement est important pour demander des aides/subventions auprès de la fédération.

Section kayak

Voir annexe au compte rendu.

Section Randonnée

Voir annexe au compte rendu.

Approbation du rapport d'activité:

- Vote : 0 abstention, 0 contre
- Le rapport d'activité est approuvé

Rapport financier

Augmentation du volume global: le CPAO fonctionne maintenant avec un budget à 31 219€

Les comptes du CPAO présentent un bénéfice de 2 443,91€

Investissements :

- Kayak : il est mis en avant que le kayak n'a fait que peu d'investissement, probablement pas assez.
- Escalade : beaucoup d'investissement escalade (5500€), notamment liés à un renouvellement nécessaire cette saison de certains EPI (casques, baudriers enfant)
- Randonnée: l'activité induit peu d'achat

Le dossier pour obtenir le CNDS n'a pas été fait cette année. Il aurait permis d'obtenir une subvention d'environ 900€. Michèle rappelle que le dossier du CNDS est très lourd à réaliser. Globalement, il faut considérer que les dossiers de demande de subvention peuvent être faits par d'autres personnes que le trésorier. Tout adhérent du club, en particulier s'il possède des compétences dans ce domaine, est invité à contribuer.

Le club a investi 1000€ en formation cette année, dans la section escalade.

Projet d'activités

Section escalade

Voir annexe au compte rendu.

La compétition départementale du 15 avril, organisée à Verson, va nécessiter l'aide d'un maximum de personnes pour aider à l'organisation : nettoyage des prises, préparation de la salle, buvette, accueil, ... Toute aide sera la bienvenue.

Information sur la ligue : l'ensemble des adhérents a reçu un mail de la ligue, les invitant à se présenter au comité directeur. Cela fait suite au maintien du comité directeur suite à l'assemblée générale extraordinaire de la ligue. Il est rappelé que tout adhérent peut se présenter à ce comité directeur s'il souhaite contribuer à la ligue.

Section kayak

Voir annexe au compte rendu.

Les déplacements vers les lieux de compétitions sont toujours compliqués à organiser. Il est demandé aux adhérents (ou parents) qui ont la possibilité de charger des kayaks sur des véhicules équipés de barres de toit, d'aider à ces déplacements.

Section Randonnée

Voir annexe au compte rendu.

Approbation du projet d'activités:

- Vote : 0 abstention, 0 contre
- Le projet d'activités est approuvé

Election du conseil d'administration

En application des statuts, tous les membres sont démissionnaires.

Membres se présentant au conseil d'administration collégial:

- **Thomas Paillette**, en tant que co-président section escalade
- **Timothy Duval**, en tant que co-président section kayak

- **Michèle Gottstein**, en tant que co-présidente section randonnée
- **Stéphane Cazeaux**, en tant que co-président
- **Marion Cazeaux**, en tant que co-présidente
- **Sandra Chirk**, en tant que co-présidente
- **Eric Eynard**, en tant que co-président
- **Sophie Schüpp**, en tant que co-présidente
- **Yann Dolley**, en tant que co-président
- **Hugo Da Roit**, en tant que co-président
- **Maxime Quere**, en tant que co-président
- **Gérard Gottstein**, en tant que co-président souhaitant s'investir sur la section kayak
- **Didier Lelièvre**, en tant que co-président
- **Christophe Reynaud**, en tant que co-président

Election des membres se présentant au conseil d'administration collégial:

- Vote : 0 abstention, 0 contre
- Les membres sont élus

Questions diverses

Aucune question diverse.

Annexes

Rapport et projet d'activités des sections escalade, kayak et randonnée.

Statuts modifiés présentés en AG.

A Verson, le

Signature :